

SACRIFIÉ

MAIS PAS RÉSIGNÉ

Signez la pétition ici ou sur
www.sauvonslaproximite.com

DOSSIER DE PRESSE

**Présentation de la campagne
« les sacrifiés »**

13 novembre 2013

L'UPA lance une mobilisation nationale pour sauver l'économie de proximité

1,1 milliard d'euros de charges fiscales et sociales supplémentaires en 2013, encore 100 millions de plus en 2014, les hausses de TVA au 1^{er} janvier, les nouveaux prélèvements s'ajoutent à la crise pour asphyxier les chefs d'entreprise de l'artisanat, du commerce de proximité et l'ensemble des travailleurs indépendants*.

Le nombre de défaillances d'entreprises ne cesse de croître : +4,3% dans les entreprises employant moins de 11 salariés de juillet 2012 à août 2013, soit **54.000 défaillances d'entreprises en un an** (source : Banque de France).

Un immense plan social se profile à l'horizon. Si rien n'est fait, c'est toute l'économie de proximité qui disparaîtra, et les Français seront les premiers à en subir les conséquences dramatiques.

L'UPA a décidé de sonner l'alarme en mobilisant les chefs d'entreprise de l'artisanat et du commerce de proximité et au-delà tous les Français. L'objectif est simple, **amener le gouvernement à prendre en compte les demandes de l'UPA :**

- retrait de toutes les charges sociales supplémentaires qui pèsent sur les travailleurs indépendants depuis le 1^{er} janvier 2013 ;
- remplacement du crédit d'impôt compétitivité emploi-CICE par une baisse directe du coût du travail ;
- suppression de la cotisation d'allocations familiales payée par les employeurs et les travailleurs indépendants et prise en charge des prestations familiales par le budget de l'Etat dès 2014 ;
- révision du mode de calcul de l'impôt sur le revenu -IR- des travailleurs indépendants de sorte que les bénéficiaires réinvestis dans l'entreprise ne soient plus soumis à l'IR ;
- limitation stricte du niveau de la contribution foncière des entreprises -CFE- par une baisse des dépenses des collectivités territoriales ;
- orientation prioritaire des contrôles fiscaux et sociaux vers les activités non déclarées, les entreprises low cost et toutes les formes de concurrence déloyale ;
- exclusion des activités de l'artisanat et du commerce de proximité du régime de l'auto-entrepreneur ;
- rétablissement pour toutes les entreprises de moins de 50 salariés qui forment un apprenti, de l'indemnité compensatrice et du crédit d'impôt apprentissage, au-delà de la première année.

La mobilisation débutera le 13 novembre et sera fondée sur une fiction malheureusement très proche de la réalité : le gouvernement a décidé d'asphyxier les entreprises de proximité par une hausse démesurée des prélèvements. Dans toute la France, des affiches « sacrifié mais pas résigné » manifesteront l'exaspération des chefs d'entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité et proposeront aux Français de signer la pétition www.sauvonslaproximite.com. Film, site internet et réseaux sociaux relayeront l'opération.

*** La France compte 2,3 millions de chefs d'entreprise qui ont le statut de travailleurs indépendants, soit 64% du total des entreprises (source : RSI). Ils subissent une double peine, l'augmentation des prélèvements sur les personnes physiques (impôt sur le revenu et cotisations sociales) et l'augmentation de la fiscalité des entreprises (TVA, contribution foncière des entreprises, écotaxe...).**

Le président de l'UPA, Jean-Pierre Crouzet, a déclaré : *« Ils ne fréquentent pas le CAC 40, ni les hauts fonctionnaires de Bercy, ni les couloirs de l'Élysée. Ils sont isolés et discrets, ils sont une cible idéale pour puiser de nouvelles ressources fiscales sans risquer une révolution. Le gouvernement a donc décidé de sacrifier les artisans, les commerçants, les travailleurs indépendants.*

La mobilisation que nous lançons aujourd'hui vise à dire stop, à prouver notre force et notre détermination. J'appelle au soutien de tous, pour que le gouvernement entende enfin les demandes des chefs d'entreprise de l'artisanat et du commerce de proximité, pour que les Français puissent continuer à profiter au quotidien des entreprises de proximité. »

Qui sommes-nous ?

1.300.000 chefs d'entreprise, artisans, commerçants, travailleurs indépendants, soit 37% du total des entreprises françaises.

Ces entreprises emploient 3 millions de salariés dans 300 métiers du bâtiment, de la fabrication, des services, de l'alimentation et de l'hôtellerie-restauration et dégagent 380 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Les secteurs de l'artisanat et du commerce de proximité ont créé 650.000 emplois et 100.000 entreprises supplémentaires entre 1998 et 2008.

Ces entreprises de proximité forment 70% des apprentis du pays ; elles constituent un tiers des entreprises exportatrices françaises et 75% du tissu industriel.

L'UPA et les organisations professionnelles de l'artisanat et du commerce de proximité

Pour faire entendre l'exaspération croissante des chefs d'entreprise qu'elle fédère et compte tenu de l'immobilisme du gouvernement face à ses revendications, l'UPA a pris l'initiative d'une mobilisation nationale.

L'UPA est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Par l'intermédiaire de ses trois composantes (CAPEB-CNAMS-CGAD), elle rassemble 55 fédérations professionnelles nationales et bénéficie d'un réseau de 115 UPA régionales et territoriales.

En tant que partenaire social, l'UPA est consultée par les pouvoirs publics et participe aux négociations entre organisations d'employeurs et syndicats de salariés.

L'UPA défend les intérêts des 1.300.000 entreprises françaises de l'artisanat et du commerce de proximité et s'attache à promouvoir une économie fondée sur la proximité, à la fois créatrice d'emploi, source de richesses et de lien social.

Présentation plus complète de l'UPA et de ses missions en fin de dossier.

Les raisons de la colère

La double peine pour les travailleurs indépendants

La France compte 2,3 millions de chefs d'entreprise qui ont le statut de travailleurs indépendants, soit 64% du total des entreprises (source : RSI).

Ils sont artisans, commerçants, professionnels libéraux, agriculteurs. Ils subissent une double peine ; l'augmentation des prélèvements sur les personnes physiques (impôt sur le revenu et cotisations sociales) et l'augmentation de la fiscalité des entreprises (TVA, contribution foncière des entreprises, écotaxe...).

Hausses de l'impôt sur le revenu

Les travailleurs indépendants ont assez largement subi, en 2012 et 2013, des hausses d'impôt dues au gel du barème de l'impôt sur les revenus de 2011 et 2012. En effet, le gel du barème (décidé par le gouvernement Fillon sur les revenus 2011 et reconduit par le gouvernement Ayrault sur les revenus 2012) a pour conséquence que les tranches d'imposition n'ont pas été réévaluées en fonction de l'inflation et se traduit mécaniquement par une hausse de l'impôt à payer.

Augmentations des charges sociales

Ils ont par ailleurs subi une **augmentation insupportable de leurs charges sociales** :

- 1,1 milliard d'euros de prélèvements supplémentaires en 2013 à la suite du dé plafonnement des cotisations de l'assurance maladie et de la modification des règles de calcul de l'ensemble des cotisations sociales des gérants majoritaires de SARL et d'EURL ;
- 100 millions d'euros de prélèvements supplémentaires en 2014 et à venir 33 millions supplémentaires par an jusqu'en 2017, à la suite de l'augmentation et du dé plafonnement des cotisations d'assurance vieillesse ;
- Ils ne bénéficieront que partiellement (-0,15% au lieu de -0,30% pour les autres catégories d'entreprises) de la baisse de la cotisation d'allocations familiales créée par le gouvernement pour compenser la hausse des cotisations vieillesse.

D'autres mesures vont encore impacter les entreprises de proximité :

- La hausse des différents taux de TVA au 1^{er} janvier 2014, qui va réduire le pouvoir d'achat des Français ;
- La limitation à la première année du crédit d'impôt pour l'emploi d'un apprenti et la suppression pour les entreprises de plus de 10 salariés de l'indemnité compensatrice forfaitaire pour l'emploi d'un apprenti ;
- La création d'un compte pénibilité à compter de 2015, source d'une incroyable complexité administrative et de charges supplémentaires, y compris pour les entreprises dans lesquelles la pénibilité est notoirement absente.

Des facteurs psychologiques

- Contrairement au souci affiché pendant la campagne présidentielle de se pencher plus précisément sur l'avenir des petites entreprises, le gouvernement multiplie les gestes en direction des représentants des grosses entreprises.
- Alors qu'il multiplie les déclarations en faveur d'un développement des formations par l'apprentissage (objectif 500.000 apprentis), le gouvernement a pris deux mesures successives qui limitent l'accompagnement des entreprises qui forment des apprentis (voir ci-dessus : indemnité compensatrice forfaitaire et crédit d'impôt apprentissage).
- Déjà mis à mal par la crise qui perdure depuis 2008 et la baisse du chiffre d'affaires (continue dans tous les secteurs de l'artisanat et du commerce de proximité depuis le 2^{ème} trimestre 2012), les chefs d'entreprise de proximité acceptent d'autant moins qu'on leur impose des charges supplémentaires que, parallèlement, plusieurs formes de concurrence déloyale se développent sans véritable contrôle des pouvoirs publics : régime de l'auto-entrepreneur, drive-in, entreprises low cost, pluriactivité agricole...

Ce que nous voulons

Tous les Français vont pâtir de l'incroyable pression fiscale, parafiscale et sociale exercée sur les entreprises de proximité, de deux manières :

- soit par une répercussion sur les prix qui ne cesseront de croître ;
- soit par la disparition pure et simple des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité qui n'auront pu survivre à la réduction de leur marge.

Aussi, demandons-nous au gouvernement de prendre sans délais des mesures urgentes et justes :

- retrait de toutes les charges sociales supplémentaires qui pèsent sur les travailleurs indépendants depuis le 1^{er} janvier 2013 ;
- remplacement du crédit d'impôt compétitivité emploi-CICE par une baisse directe du coût du travail ;
- suppression de la cotisation d'allocations familiales payée par les employeurs et les travailleurs indépendants et prise en charge des prestations familiales par le budget de l'Etat dès 2014 ;
- révision du mode de calcul de l'impôt sur le revenu -IR- des travailleurs indépendants de sorte que les bénéfices réinvestis dans l'entreprise ne soient plus soumis à l'IR ;
- limitation stricte du niveau de la contribution foncière des entreprises -CFE- par une baisse des dépenses des collectivités territoriales ;
- orientation prioritaire des contrôles fiscaux et sociaux vers les activités non déclarées, les entreprises low cost et toutes les formes de concurrence déloyale ;
- exclusion des activités de l'artisanat et du commerce de proximité du régime de l'auto-entrepreneur ;

- rétablissement pour toutes les entreprises de moins de 50 salariés qui forment un apprenti, de l'indemnité compensatrice et du crédit d'impôt apprentissage, au-delà de la première année.

Tout le monde est concerné

Au-delà de l'intérêt des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité, la mobilisation de l'UPA vise à défendre les intérêts de tous les Français.

En effet, si rien n'est fait, nos entreprises finiront par disparaître et avec elles disparaîtront :

- 380 milliards d'euros de chiffre d'affaires ;
- la création de 65.000 emplois supplémentaires par an ;
- la formation chaque année de 280.000 jeunes, soit 70% des apprentis du pays ;
- l'animation et la sécurité des quartiers, des centres villes et des villages ;
- la qualité de nos produits et de nos services reconnue dans le monde entier ;
- un tiers des entreprises exportatrices ;
- 75% du tissu industriel français.

Le 13 novembre au matin...

Le matin du mercredi 13 novembre, les Français découvriront sur les vitrines, les véhicules, à l'accueil des entreprises de proximité une affiche proclamant : « Sacrifié mais pas résigné ».



Signez la pétition ici ou sur
www.sauvonslaproximite.com

Outre cette affiche extérieure, des affiches seront également apposées à l'intérieur en vue d'expliquer aux clients la raison de cette mobilisation.

Les Français seront par ailleurs invités à signer une pétition, soit de manière manuscrite dans l'entreprise même, soit en ligne sur le site de la mobilisation : www.sauvonslaproximite.com.

Le contenu de la pétition

« En signant cette pétition nationale, je m'oppose à l'asphyxie programmée des artisans et des commerçants de proximité.

Je veux que soit préservé le réseau des entreprises de proximité qui a créé 650.000 emplois supplémentaires en 10 ans au bénéfice de toute la collectivité nationale, qui contribue à la vie des quartiers, des centres villes et des villages, qui forme 280.000 apprentis par an et qui permet aux savoir-faire français de rayonner à l'étranger.

En tant que citoyen, je demande au Président de la République et au Gouvernement de mettre fin immédiatement à l'augmentation des prélèvements obligatoires infligée aux entreprises de proximité, de prendre des mesures ambitieuses de réduction du coût du travail, et d'écouter enfin les représentants des entreprises employant jusqu'à 50 salariés, soit 98% du total des entreprises françaises. »

L'affiche est le cœur d'un dispositif plus vaste : site web, page Facebook, film choc de l'opération.

Celui-ci est disponible sur Youtube : <http://www.youtube.com/watch?v=3q4QfE35goY> et sera largement diffusé.



Les artisans et commerçants peuvent aussi télécharger des bannières et visuels et les placer sur leurs sites et/ou blogs.

Enfin, la page Facebook permet de signer la pétition et de faire circuler les photographies des affiches apposées sur les vitrines.

The image shows a screenshot of a Facebook page for 'LES SACRIFIÉS'. The page header includes the Facebook logo, a search bar, and the user's name 'Emmanuel Soichot'. The main content area features a large black banner with the text 'LES SACRIFIÉS' in white, followed by the slogan 'SI ON NE FAIT RIEN, LA PROXIMITÉ VA MOURIR'. Below this is a white button that says 'JE SIGNE LA PÉTITION' and the website 'WWW.LESACRIFIÉS.FR'. There are also buttons for 'Amis' and 'Message'. The page navigation includes 'Journal', 'À propos', 'Photos 148', 'Amis 24 en commun', and 'Plus'. The 'À propos' section lists details about the group account director, education at the University of Glamorgan, and location in Paris. The 'Photos' section shows a grid of images. A Mashable article is featured, with a thumbnail of the 'LES SACRIFIÉS' banner and text encouraging support for the petition. The article text reads: 'Soutenez les Sacrifiés. www.lessacrifies.fr. Le 20 novembre, partagez ce post avec vos amis et changez votre photo ou couverture pour soutenir les commerçant de votre quartier.' The article has 284 likes, 49 comments, and 192 shares.

Le courrier de mobilisation

Madame, Monsieur, cher collègue

Il n'est plus possible de supporter plus longtemps le harcèlement fiscal et social que le gouvernement inflige à nos entreprises et qui finira par nous étouffer.

L'UPA a donc décidé de mener une action « coup de poing » de grande envergure et votre participation est indispensable à sa réussite. Aucun déplacement, aucune fermeture, aucune dépense n'est nécessaire pour participer.

1 300 000 entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité sont invitées à participer activement à cette action inédite dont la date est fixée au 13 novembre au matin et qui se poursuivra 15 jours.

Cette action vise d'abord à révéler à la France entière que le gouvernement a décidé de « sacrifier » les entreprises de proximité en les accablant de prélèvements supplémentaires, et ensuite de provoquer une réaction massive, non seulement de la part des chefs d'entreprise concernés mais également de tous les publics attachés à la notion de proximité. Un affichage sur vos lieux de travail et véhicules, un film sur internet, doivent susciter une large adhésion et inciter à signer une pétition de soutien aux entreprises de proximité.

Dès le 7 novembre, vous pourrez accéder au site internet qui sera dédiée à cette opération et sur lequel vous trouverez tous les éléments qui vous permettront de vous associer à notre action :

www.sauvonslaproximite.com

Ce site sera largement promu auprès des médias à compter du 12 novembre seulement et auprès du grand public le 13 au matin, afin de garder l'effet de surprise.

Ne manquez pas ce rendez-vous dont notre avenir dépend. Parlez-en à vos collègues car nous devons être aussi nombreux que possible.

Le gouvernement pense pouvoir profiter de notre apparente dispersion pour nous asphyxier impunément. Nous devons démontrer par notre mobilisation massive qu'il se trompe et qu'il doit revenir sans délai à une situation nous permettant d'exercer dignement notre activité.

Nous comptons sur vous.



Jean-Pierre CROUZET
Président de l'UPA

Les missions de l'UPA

Fédérer les entreprises de proximité

La force de l'UPA provient de la volonté des représentants des différentes professions qui composent l'artisanat et le commerce de proximité de défendre ensemble leurs revendications communes. Parmi les missions essentielles de l'UPA, figure donc la nécessité de fédérer les organisations professionnelles de ces secteurs et de mettre en évidence les priorités de la petite entreprise.

Un système de représentation structuré permet de défendre les intérêts de l'artisan et du commerçant de proximité au niveau local, national et européen.

L'action de l'UPA est également relayée au niveau local par plus de 110 structures régionales et départementales.

Représenter les chefs d'entreprise de l'artisanat et du commerce de proximité

L'UPA est représentée dans les organismes chargés d'améliorer l'environnement économique et social des artisans et commerçants de proximité :

- Chambres de métiers et de l'artisanat,
- Caisses RSI -Régime social des travailleurs indépendants,
- Centres de gestion, coopératives et sociétés de cautionnement,
- Organismes de financement de la formation professionnelle des artisans,
- Institut supérieur des métiers, Garantie sociale des chefs d'entreprise, Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat...

En tant que partenaire social, l'UPA siège également dans toutes les instances paritaires nationales et locales : assurance-chômage, régimes de retraite complémentaire, formation professionnelle des salariés de l'artisanat, conseils de Prud'hommes.

L'UPA participe à la gestion du système de protection sociale français par l'intermédiaire de nombreux administrateurs qui interviennent dans les différentes branches du régime général : maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, famille, vieillesse, recouvrement.

Des représentants de l'UPA sont également présents au Conseil économique, social et environnemental - CESE - et dans les CESE régionaux, ainsi que dans un grand nombre de commissions placées auprès du gouvernement et des préfets.

En outre, l'UPA est membre de l'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises -UEAPME-, et défend les intérêts de l'artisanat et du commerce de proximité en Europe.

Promouvoir l'artisanat et le commerce de proximité

L'UPA constitue l'organisation représentative de l'artisanat et a donc vocation à promouvoir ces catégories d'entreprises par tous les moyens nécessaires.

Revendiquant un environnement économique, fiscal et social, favorable au développement de l'artisanat et du commerce de proximité, l'UPA interpelle régulièrement le gouvernement, les parlementaires et les assemblées territoriales. De même, l'UPA est consultée par les pouvoirs publics sur l'ensemble des projets législatifs ou réglementaires intéressant la petite entreprise.

En tant que partenaire social, l'UPA participe activement au dialogue entre organisations patronales et syndicats de salariés et fait valoir dans ce cadre les priorités de l'artisanat et du commerce de proximité, et plus globalement de la petite entreprise.

Pour améliorer l'image de l'artisanat auprès du grand public, l'UPA a sollicité la création d'un Fonds national de promotion et de communication (FNPCA). Ainsi, le secteur dispose depuis 1998 d'une prise de parole forte, notamment illustrée par le slogan : "l'Artisanat. Première entreprise de France".

Les trois composantes de l'UPA

La CAPEB représente des entreprises de l'artisanat du bâtiment : charpentier, menuisier, agenceur, couvreur, plombier-chauffagiste, électricien, maçon, carreleur, métiers de la pierre, métiers et techniques du plâtre et de l'isolation, peintre, serrurier-métaillier.

La CNAMS représente les entreprises artisanales de la fabrication et des services : affûteurs, métiers de l'ameublement, réparation automobile, bijoutier, bottier, carrossier, céramiste, coiffeur, cordonnier, couture et activités connexes, crémateur animalier, électricien-électronicien, institut de beauté, fleuriste, métiers de la fourrure, professionnel du funéraire, horloger, joaillier, orfèvre, imprimerie et communication graphique, petites entreprises de la métallurgie, métiers d'art, naturaliste, photographe, industries de la distribution du plastique et du caoutchouc, podo-orthésiste, pressings et blanchisseries, prestataire animalier, professions du chien et du chat, prothésiste dentaire, petites entreprises en milieu rural, maître tailleur, taxi, transporteur routier.

La CGAD représente les entreprises de l'artisanat et du commerce alimentaire de proximité, et l'hôtellerie-restauration : boucher, boucher hippophagique, boulanger, charcutier, chocolatier, confiseur, épicier, glacier, hôtelier, restaurateur, cafetier, artisan pizza en camion magasin, pâtissier, poissonnier, primeur, traiteur, tripié, détaillant en produits laitiers.

Contacts presse

UPA : Jean-Côme Delerue – Tél. : 01.47.63.31.31 - 06.77.64.40.78 - jcdelerue@upa.fr

Philippe Garrachon – Tél. : 01.47.63.31.31 - 06.73.19.57.64 - pgarrachon@upa.fr

Article Onze : Anne Corteggiano – Tél. : 01.55.60.94.46 – 06.74.45.74.69 -

acorteggiano@articleonze.com